



Budget prévisionnel 2009 :

L'agrandissement du parc pénitentiaire absorbe tout !

Malgré la réduction des dépenses publiques depuis plusieurs années, malgré le non-remplacement de tous les fonctionnaires, le déficit public restera à 2,7% du PIB (Produit Intérieur Brut).

L'objectif du gouvernement de le ramener à 2% est donc non atteint.

Malgré cet échec, le gouvernement continuera à mener la même politique, à savoir, réduire le nombre de fonctionnaires : 30 600 fonctionnaires qui partiront dans l'année 2009 ne seront pas remplacés !

Les seuls ministères où les effectifs progressent sont la Justice (512 postes) et les services du Premier ministre (40).

En totalité, pour l'année 2009, il y aura 952 emplois nouveaux au ministère de la justice.

Ils représentent plus précisément 512 créations classiques et 440 emplois vacants.

L'administration pénitentiaire absorbe une grande partie des créations classiques, des emplois vacants, des suppressions dans les autres administrations.

En totalité, il y aura 1087 emplois supplémentaires à la pénitentiaire dont 170 prévus pour les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

L'enveloppe pour revaloriser la rémunération des agents pénitentiaires est de 6,1 million d'euros : une goutte d'eau dans l'océan ...

Ce budget est prévu pour la réforme des directeurs, l'augmentation infime des primes de nuit et jours fériés des surveillants, le repyramidage des secrétaires administratifs pour la fusion des corps, la réforme des techniques et la simplification (et non augmentation) des primes des travailleurs sociaux.

Ces effectifs supplémentaires peuvent paraître une aubaine au regard d'un budget global au rabais mais malheureusement, au regard de l'agrandissement du parc pénitentiaire et des nouvelles missions prévues, ils ne permettront pas d'améliorer l'existant des personnels. Les heures supplémentaires continueront à se multiplier, les conditions de travail à se détériorer, la charge de travail à se multiplier.

Sept nouveaux établissements ouvriront en 2009, cela représente 5130 places neuves si les cellules restent individuelles. Si l'administration double les cellules comme elle le fait déjà pour les nouveaux établissements, les 5130 places se transformeront en 10260 places.

Si nous rajoutons à ces ouvertures, l'application de la loi pénitentiaire avec une augmentation de 2500 bracelets électroniques et une multiplication des aménagements des peines, les effectifs supplémentaires sont largement en deçà de ce qu'il faudrait.

Une nouvelle réunion aura lieu à l'administration centrale pour préciser notamment la ventilation des emplois entre les différents corps.

Montreuil, le 26 septembre 2008